



*Conseil Bruxellois de la Diversité Culturelle
Brusselse Raad voor de Culturele Diversiteit*

**Séance Plénière
Mardi 14 septembre 2022
Procès-verbal**

PRÉSENTS :

Mme Mutyebele, Présidente.

Mme Draghici (Maison culturelle Belgo-Roumaine – Arthis), Mme Kouablan (Mrax), MM Ahadji (Afrology), Dioum (Espace Culture et Développement), Conseillers.

Mme Podevijn ; MM. Gabriels, Gheude.

EXCUSÉS : Mmes Gaggiottini (Citoyen.ne), Medda (INCA-CGIL) ; MM Chuitar (Le Foyer des Jeunes des Marolles, Houmey (Maison de l'Initiative Citoyenne) Conseillers.

ABSENTS : Mmes Azebaal ; MM. Hammout, Conseillers.

La séance est ouverte à 17h30 sous la présidence de Mme Mutyebele

Ordre du jour :

1. Approbation procès-verbal de la séance du 5 mai 2022 ;

Approuvé

2. Communications ;

Néant

3. Debriefing DiverCity :

Lors de cette dernière édition, le son de la musique était assez élevé sur la scène, ce qui a rendu compliqués les échanges avec le public et l'animation dans l'espace « Village du monde », et a donc diminué l'esprit de convivialité habituellement présent à cet endroit ainsi que les opportunités de sensibilisation aux différents stands. Un point sur lequel une attention doit être portée, pour l'édition 2023. Veiller également à établir un programme musical et associatif plus diversifié, assurer une représentativité des associations participantes en phase avec la sociologie bruxelloise, elle devrait être la vitrine de l'ensemble des communautés de la Ville. Les communautés sud-américaines, maghrébines, turques, grecques, italiennes, espagnoles doivent être mobilisées/invitées. Il est aussi



VILLE DE BRUXELLES • STAD BRUSSEL

Conseil Bruxellois de la Diversité Culturelle

Brusselse Raad voor de Culturele Diversiteit

T. 02 279 66 80 - www.bruxelles.be • www.brussel.be

demandé d'intégrer les animations associatives dans la communication globale de l'événement, pas uniquement dans le volet musical.

Pris pour information

4. Plan d'action contre le racisme et l'antisémitisme – Présentation du champ lexical ;

Afin de recueillir les avis des membres du conseil, Lola Podevijn, présente les propositions de définitions que la Cellule Egalité des chances souhaite utiliser comme références de vocabulaires dans le plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme de la Ville de Bruxelles.

Elle a présenté les mots et définitions ci-dessous y étant associées.

RACISME

Attitude de haine, de mépris ou d'hostilité à l'égard de certaines personnes ou groupes de personnes sur base supposée ou réelle de leur nationalité ou origine nationale, leur couleur de peau, leur ascendance, leur origine sociale, leur culture, leurs convictions philosophiques ou religieuses, etc. Ce terme implique une hiérarchisation des groupes d'individus pour produire une inégalité entre le groupe dominant et les autres. Il doit exister un rapport préalable de domination d'un groupe sur les autres.

(UNIA : <https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/racisme> et <https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/racisme/comprendre-le-racisme>)

ANTISÉMITISME

Se rapporte au critère de « l'ascendance ». C'est la haine ou le mépris du Juif ou supposé tel qui se manifeste notamment par des stéréotypes dénigrants, déshumanisants ou faisant appel à des théories conspirationnistes. NB : la jurisprudence estime que la négation ou l'approbation, entre autres, de la Shoah (voir la loi contre le négationnisme du 23 mars 1995) peuvent être assimilées à de l'antisémitisme.

(UNIA : <https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/racisme/comprendre-le-racisme>)

STÉRÉOTYPES et PRÉJUGÉS

« Un **stéréotype** est une image préconçue, une représentation simplifiée d'un individu ou d'un groupe humain. Il repose sur une croyance partagée relative aux attributs physiques, moraux et/ou comportementaux, censés caractériser ce ou ces individus. Le stéréotype remplit une fonction cognitive importante : face à l'abondance des informations qu'il reçoit, l'individu simplifie la réalité qui l'entoure, la catégorise et la classe.

Un **préjugé** est une opinion préconçue portant sur un sujet, un objet, un individu ou un groupe d'individus. Il est forgé antérieurement à la connaissance réelle ou à l'expérimentation : il est donc construit à partir d'informations erronées et, souvent, à partir de stéréotypes. »

https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/educuer_contre_racisme/notion_stereotypes_prejuges.pdf

BIAIS INCONSCIENT OU IMPLICITE

Il s'agit d'un stéréotype social qui est formé inconsciemment par rapport à certains groupes de personnes en fonction de caractéristiques faciles à observer, comme l'âge, le poids, la couleur de la peau ou le genre. Les biais inconscients sont beaucoup plus répandus que les préjugés conscients et sont souvent incompatibles avec les valeurs conscientes de la personne qui les a.

<https://amnistie.ca/lexique-pour-lantiraciste>

STÉRÉOTYPES VS PRÉJUGÉS VS DISCRIMINATION

Les stéréotypes mènent aux préjugés et par la suite, les préjugés mènent aux discriminations. Les stéréotypes sont de l'ordre du mental, alors que les discriminations sont des comportements.

DISCRIMINATION

Traitement injuste et différentiel basé sur des caractéristiques personnelles, comme par exemple la couleur de peau, le sexe, la religion, les limitations physiques, ou l'âge.

<https://amnistie.ca/lexique-pour-lantiraciste>

DISCRIMINATION RACIALE

Nous reprendrons ici la base de la Convention internationale de New York sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965), en l'adaptant quelque peu.

Il s'agit de « toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur des éléments réels ou supposés de la nationalité ou l'origine nationale, la couleur de peau, l'ascendance, la culture, les convictions philosophiques ou religieuses, etc., qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits humains et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique »

UNIA : <https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/racisme/comprendre-le-racisme>

ÉGALITÉ VS. ÉQUITÉ

L'égalité, c'est traiter tout le monde de la même manière, alors que l'équité, c'est donner à chacun ce dont il ou elle a besoin pour réussir.

<https://amnistie.ca/lexique-pour-lantiraciste>

DIVERSITÉ

« **La diversité** est relative à la personne. Il s'agit de l'éventail de dimensions, de qualités, de caractéristiques uniques que nous possédons tous. »

<https://ccdi.ca/notre-histoire/definition-de-la-diversite/>

« La diversité désigne ce qui est varié, divers. Appliquée à une société, elle désigne la variété de profils humains qui peuvent exister en son sein (origine, culture, âge, sexe/ genre, apparence physique, handicap, orientation sexuelle, diplômes, etc.). Dans une organisation qui se veut inclusive, la diversité cherche à se décliner dans toutes les différents niveaux de la société. »

(La définition originale se rapportait à une entreprise plutôt qu'à la société mais s'applique tout aussi bien.)

<https://www.cairn.info/revue-management-et-avenir-2014-8-page-15.htm>

Définition du mot DIVERSITÉ dans le cadre du plan d'action de lutte contre le racisme et l'antisémitisme

Dans le cadre de plan d'action, le mot *diversité* suivi d'un astérisque se comprendra dans le sens de diversité sociale, culturelle, de convictions philosophiques ou religieuses, de couleur de peau, de nationalité ou d'origine nationale, d'ascendance, etc.

Les membres valident le champ lexical présenté, à l'unanimité, excepté le terme racisme qui suscite défiance de la part de certains membres, du fait de la reconnaissance implicite du concept de race de par son emploi.

Approuvé

5. Commémoration Mémoire de l'esclavagisme – retour rencontre avec l'Ambassadeur de Haïti –
Elaboration du programme ;

Projet présenté par Mr Ahadji, représentant d'Afrology :

Rappel des objectifs généraux :

La France est le seul Etat en Europe à avoir décrété une journée nationale de commémoration.

Le 10 mai de chaque année est commémoré comme « la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition ».

Afrology, en partenariat avec la Ville de Bruxelles et le Conseil Bruxellois de la Diversité Culturelle propose de construire un programme qui se clôturerait le 10 mai de chaque année pour faire reconnaître cette date comme « la Journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions ».

Concrètement, l'objectif est d'initier une sensibilisation pédagogique permanente et de commémorer pour la première fois, la mémoire de la traite et de l'esclavage à Bruxelles, capitale de l'Europe. Le passé commun et le « vivre ensemble présent » nous obligent à nous pencher sur cette histoire commune.

La Ville de Bruxelles, par sa symbolique géographique, peut être ce lieu d'initiative de mémoire et de lien entre les peuples qui œuvrent pour la paix et la réconciliation.

Agenda :

- Janvier, jour à définir avec Ambassade d'Haïti : lancement officiel de l'initiative sous l'égide de la Ville de Bruxelles à l'Hôtel de Ville, mise à l'honneur d'Haïti (premier pays à abolir l'esclavagisme). Programme : Prises de paroles, concert de musique caraïbéenne, partage de la soupe « Joumou », action symbolique qui célèbre l'indépendance et la fin de l'esclavagisme en Haïti : interdites aux esclaves et prisonniers jusqu'à l'abolition de l'esclavagisme. Les contacts sont en cours.
- Février – avril 2023 : Elaboration du programme définitif (en réflexion : colloque, conférence, développement d'un jeu de société, élaboration, en collaboration avec le MRAX, d'un contenu pédagogique, capsule vidéo ...) ; Recherche de financement.
- Le 10 mai 2023 : Date symbole retenue par la France pour célébrer/commémorer la fin de l'esclavagisme. Objectif faire valider à terme la reconnaissance de cette date au niveau européen. Présentation du programme pour les mois à venir. Première échéance 10 mai 2024, restitution du premier cycle d'actions.

Pris acte.

Il est proposé à Mr Ahadji de transmettre au CBDC une proposition de calendrier d'activités 2022-2024 concrète et d'établir un budget prévisionnel en conséquence.

Le projet, validé par le CBDC, sera soumis au Collège/Conseil pour approbation : étape symboliquement importante.

Approuvé.

6. Divers.

Néant.

La séance est levée à 19h00.

